




Mairie d'AUBY
Fourniture de papier et enveloppes
Lot 2 : Fourniture d'enveloppes
Avenant 2
Décision n° 2026/018/MP

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le 
ID : 059-215900283-20260210-DD_2026_018-CC

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-22 relatif aux compétences du Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 mai 2025, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu la convention de groupement de commandes signée le 23 Avril 2021,

Vu l'accord-cadre n°2023-30B (lot 2 Fourniture d'enveloppes) ayant pour objet la fourniture de papier et enveloppes a été notifié le 27 septembre 2023 à la société OVOL FRANCE.

Vu la demande du titulaire en date du 9 janvier 2026 relative à son changement de ses coordonnées bancaires

Considérant que le changement de relevé d'identité bancaire n'emporte aucune modification de l'objet, du montant ou des conditions d'exécution de l'accord-cadre.

Considérant qu'il convient, en conséquence, de formaliser cette modification par avenant.

Considérant que les autres clauses restent inchangées et continuent de s'appliquer.

Le Maire,

Décide

Article 1

De procéder à la signature de l'avenant n°1 à l'accord cadre de Fourniture de papier et enveloppes - Lot 2 : Fourniture d'enveloppes, actant le changement de coordonnées bancaires.

Article 2

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

AUBY, le 10 février 2026

Bernard CZECH,
Maire

Signé électroniquement par
Bernard Czech

Le 13 février 2026